

*À l'intention des médecins spécialistes rémunérés selon le mode du salariat,
des médecins omnipraticiens, des dentistes et des optométristes à honoraires fixes*

095

Méthode de calcul des impôts

La Régie a modifié la méthode de calcul des impôts. La nouvelle méthode utilisée implique que nous tenons compte du cumulatif de tous vos revenus à ce jour afin d'estimer votre revenu annuel et prélever vos impôts selon le palier d'imposition de votre revenu annuel estimé.

Cette méthode s'applique mieux à votre situation compte tenu des divers types d'honoraires qui vous sont versés (salariat ou honoraires fixes, mesures incitatives, forfaitaires, prime de responsabilité ou de soutien).

Pour quelques cycles de paie, il est possible que vous constatiez des variations qui découlent de l'annualisation du revenu total versé à ce jour.

Juillet 2013